



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00

CP/VC

N° 001160

Service Urbanisme
Opérationnel -
Acquisition à
l'amiable des
parcelles cadastrées
BM 133 et BM 272 lieu
dit les Imbardes.

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Un permis d'aménager N° PA 084 003 08A 0002 a été attribué à Messieurs DUCAU et MILLOT au lieu dit les Imbardes à proximité du TENNIS CLUB APTESIEN pour la création du lotissement « le clos des puits ».

Dans le cadre de cet aménagement la commune a souhaité conserver la possibilité d'offrir aux membres du tennis club Aptésien un espace commun permettant le stationnement.

Pour cela la commune souhaite acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées BM 133 (210 m²) et BM 272 (293 m²) d'une superficie cumulée de 503 M² pour l'euro symbolique.

Une délibération n° 797 du 22.12.2008 avait déjà approuvé cette acquisition à l'amiable.

Il est nécessaire de reprendre cette délibération pour préciser les surfaces exactes des parcelles, objets de la cession, après le nouveau découpage parcellaire lié à la création du lotissement et le changement de numérotation des dites parcelles.

Considérant l'intérêt pour la commune de préserver une aire de stationnement à proximité des terrains de sports municipaux

Vu l'accord de cession des propriétaires, Messieurs DUCAU et MILLOT, des parcelles concernées pour l'euro symbolique en date du 4.09.2007.

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'Urbanisme en date du 14.03.2011.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition amiable pour l'euro symbolique

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

Approuve l'acquisition des parcelles BM 133 et 272 d'une surface totale de 503 m² pour l'euro symbolique telle que présentée ci-dessus.

Dit que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2011.

Autorise, Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**